

# SYNTHÈSE

## LES SALAIRES EN 2006

**E**n Nouvelle-Calédonie, en 2006, dans le privé, un emploi est payé en moyenne 225 000 FCFP nets par mois. Mais les deux tiers des emplois sont rémunérés moins de 200 000 FCFP, soit 48 000 emplois. Les cadres, peu nombreux, ont des salaires nettement supérieurs aux autres, puisqu'ils sont payés quatre fois plus que les ouvriers. Les femmes sont un peu moins bien payées que les hommes, en particulier les femmes cadres. Le secteur d'activité le mieux rémunérateur est l'industrie.

Un emploi du public est payé en moyenne 357 000 FCFP nets par mois. 20 % des emplois sont rémunérés moins de 200 000 FCFP, soit trois fois moins de "petits salaires" que dans le privé. Les cadres sont mieux payés que les autres, mais la différence est moins grande que dans le privé. En revanche, la différence entre hommes et femmes est plus grande, toujours en la défaveur des femmes.

Au total, les salaires du public sont supérieurs à ceux du privé, en particulier parce que les cadres y sont beaucoup plus nombreux et les emplois plus stables.



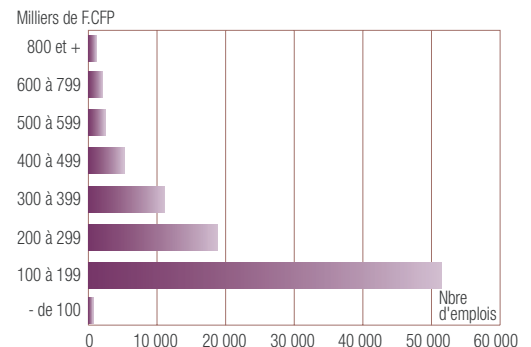
225 000 FCFP en moyenne pour un emploi salarié du privé

**E**n 2006, dans le privé, un emploi est payé en moyenne 225 000 FCFP nets, en équivalent temps plein. Mais plus des deux tiers sont payés moins de 200 000 FCFP par mois, soit près de 48 000 emplois. Parmi eux, un peu plus de 700 emplois sont rémunérés moins de 100 000 FCFP : il s'agit d'emplois du secteur agricole au sens large (y compris la pêche), pour lequel le salaire minimum en vigueur est le salaire minimum agricole garanti (SMAG) qui s'élevait à 97 750 FCFP bruts en 2006. Le salaire augmente en même temps que la durée d'emploi. En effet, plus les contrats sont courts, moins le salaire est élevé. Ceci est dû au fait que les emplois courts sont moins qualifiés.

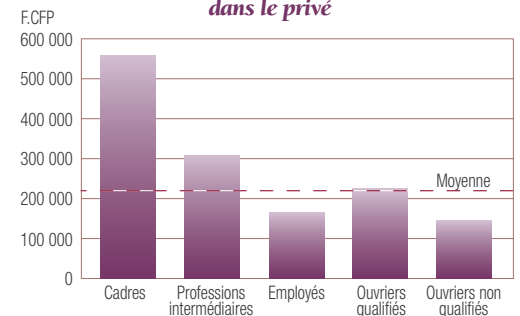
Le salaire moyen des cadres est deux fois plus élevé ...

L'écart de salaire moyen par catégorie socioprofessionnelle est de l'ordre de 1 à 4 : ainsi le salaire moyen d'un cadre est 3,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier et correspond à 2,5 fois le salaire moyen dans le privé. La moitié des emplois salariés sont des postes d'employés (environ 36 000 emplois sur un total de 70 000) et 1 emploi sur 5 est un emploi d'ouvrier non qualifié. La durée d'emploi d'un cadre salarié est de 10,3 mois : c'est la durée la plus longue de l'ensemble des CSP ; la durée d'emploi constatée la plus faible est celle des employés (6,7 mois).

Répartition des emplois par tranche de salaire mensuel dans le privé



Salaires mensuels moyens par CSP dans le privé



## ... et celui des femmes est inférieur de 11% à celui des hommes

Le salaire moyen perçu par une femme (208 000 FCFP) est inférieur, dans le secteur privé, de 11% à celui perçu par un homme (235 000 FCFP).

Sur les quelque 70 000 emplois comptabilisés en 2006 dans le secteur privé, moins de la moitié sont occupés par des femmes (42%) ; ils durent moins longtemps (7 mois pour une femme contre 8 mois pour un homme). Si l'écart de salaire est très faible en début de vie active, voire inexistant pour les 20-24 ans, il va en s'accroissant au fil des ans et de l'évolution des carrières et atteint plus de 35% pour les 65 ans et plus.

Quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, le salaire des femmes est inférieur à celui des hommes. Les emplois de cadres sont ceux où la différence est la plus importante. Le salaire d'une femme cadre est en moyenne inférieur de 22% à celui d'un homme. Les postes d'employés sont plus égalitaires : les femmes employées gagnent 7% de moins que les hommes.

Cela s'explique en partie par des durées d'emploi inférieures. Les durées d'emploi les plus longues sont à mettre à l'actif des cadres et des professions intellectuelles supérieures (9,9 mois pour les femmes, 10,4 mois pour les hommes) et les plus courtes concernent, pour les femmes, les employées (6,2 mois) et pour les hommes, les ouvriers non qualifiés (6,9 mois).

### Salaires mensuels moyens par sexe et CSP dans le privé

	Femmes	Hommes	Rapport F/H
Cadres	467 058	602 427	78
Professions intermédiaires	291 480	324 559	90
Employés	160 408	172 937	93
Ouvriers qualifiés	191 313	227 128	84
Ouvriers non qualifiés	128 607	147 832	87
<b>Ensemble</b>	<b>208 019</b>	<b>235 041</b>	<b>89</b>

Source : ISEE

Unités : F.CFP, %

La grande majorité des femmes salariées (quasiment 3 sur 4) occupent un travail d'employé ; c'est dans cette catégorie qu'elles sont le plus représentées (elles occupent plus de la moitié des emplois d'employés), alors qu'elles sont les moins nombreuses dans les emplois d'ouvriers non qualifiés (occupés à 90% par des hommes) ; 1 emploi de cadre sur 3 est occupé par une femme.

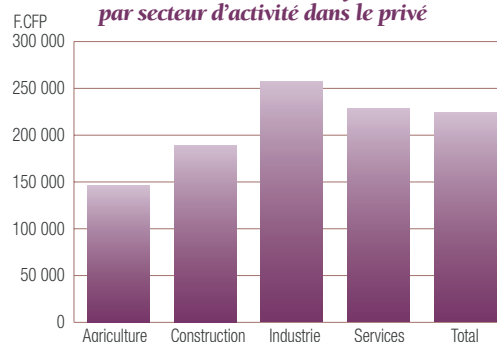
Le salaire moyen mensuel net est plus élevé dans le secteur de l'industrie que dans les autres secteurs : 258 000 FCFP, soit 15% de plus que le salaire moyen perçu dans le privé. Les emplois y sont majoritairement occupés par des hommes. Ce secteur offre de plus la durée d'emploi la plus longue (9,1 mois contre 7,6 mois en moyenne dans l'ensemble du secteur privé).

Au sein de l'industrie, les meilleurs salaires sont versés dans les secteurs de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau (avec un salaire moyen de 364 000 FCFP, plus de 800 emplois et une durée moyenne d'emploi de 10,7 mois) ou encore, parmi les industries manufacturières, la métallurgie (environ 2 300 emplois), les entreprises d'édition, imprimerie,

reproduction (près de 500 emplois) et celles de "Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique" (activité qui comprend le montage et la réparation, une quarantaine d'emplois) qui affichent également un salaire mensuel moyen supérieur à 258 000 FCFP.

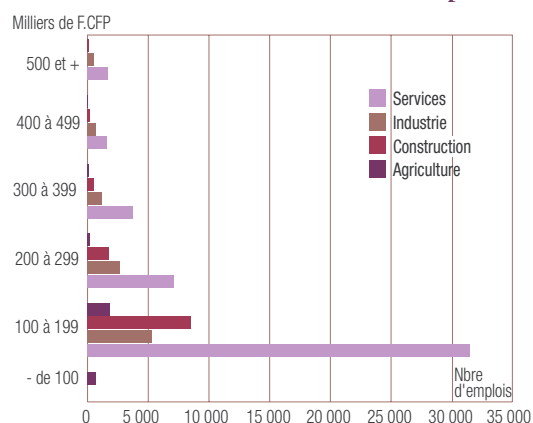
Les moins bons salaires de l'industrie sont le fait des industries textiles, de l'habillement et de la chaussure ou encore des industries agro-alimentaires, avec des salaires moyens inférieurs à 200 000 FCFP.

### Salaires mensuels moyens par secteur d'activité dans le privé



L'agriculture est le secteur d'activité où le salaire moyen mensuel est le plus bas : 146 000 FCFP (soit 35% de moins que le salaire moyen global ou encore 43% de moins que le salaire moyen de l'industrie). Près de 9 emplois sur 10 sont rémunérés en dessous de 200 000 FCFP, dont quelque 700 emplois en dessous de 100 000 FCFP (rappel : le SMAG était de 97 750 FCFP brut en 2006).

### Répartition des emplois par tranche de salaire mensuel selon le secteur d'activité dans le privé



Mais c'est le secteur des services qui regroupe le plus grand nombre de "bas salaires" : près de 17 000 emplois sont payés moins de 125 000 FCFP. Ce secteur est le plus gros employeur avec près de 2 emplois salariés sur 3 qu'offre le secteur privé ; il comprend notamment les "Services domestiques", qui regroupent les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (femmes de ménage, cuisiniers, garde d'enfants à domicile, ...) soit plus de 5 700 emplois rémunérés en moyenne 126 000 FCFP par mois, mais dont la durée moyenne n'est que de 3,1 mois (rappel : un salarié qui a occupé plusieurs emplois dans l'année dans différentes entreprises est compté plusieurs fois, ce qui est souvent le cas du personnel domestique).

Les salaires les plus élevés dans les services sont perçus pour des emplois relevant du secteur des activités financières (banques, assurances) : 374 000 FCFP par mois (environ 1 800 emplois d'une durée de 10,1 mois), ou de l'éducation : 340 000 FCFP par mois (près de 3 000 emplois d'une durée de 10,1 mois). L'éducation regroupe ici les structures relevant du secteur privé (selon la forme juridique) ; on y retrouve principalement (en nombre d'emplois salariés) les organismes d'enseignement privé sous contrat avec l'État (DDEC, FELP, ASEE) puis les différentes autres entreprises d'enseignement (auto-écoles, cours de soutien scolaire, ...).

Les salaires les plus bas (hors services domestiques) sont versés dans le secteur Hôtels/restaurants : 146 000 FCFP en moyenne avec une durée d'emploi relativement courte (6,8 mois).

De manière générale, le salaire moyen augmente avec la taille de l'entreprise. Des exceptions peuvent exister, notamment dans certaines activités de services aux entreprises (entreprises de travail temporaire, de nettoyage industriel, ...) ayant des effectifs élevés mais des salaires moyens en dessous de la moyenne générale.

#### Salaires mensuels moyens par secteur d'activité et taille de l'entreprise dans le privé

	Agriculture	Construction	Industrie	Services	Total
1 à 3 salariés	127 073	140 435	160 054	154 957	151 593
4 à 5 salariés	137 310	149 635	157 474	187 757	174 431
6 à 10 salariés	136 368	163 018	189 726	200 589	188 880
11 à 20 salariés	158 014	170 978	187 914	217 332	201 270
21 à 50 salariés	155 937	186 559	229 624	245 014	226 795
Plus de 50 salariés	167 025	234 618	304 866	267 330	270 786
<b>Total</b>	<b>146 019</b>	<b>189 872</b>	<b>257 999</b>	<b>228 651</b>	<b>224 709</b>

Source : ISEE

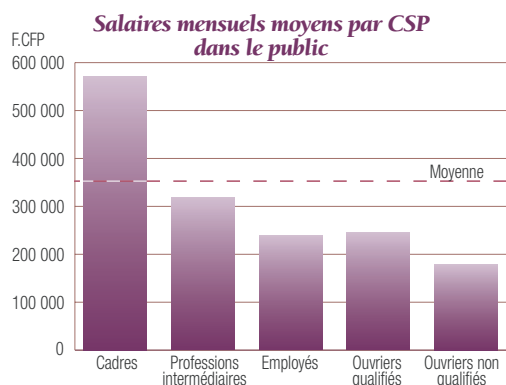
Unité : F.CFP

**E**n 2006, dans le **secteur public**, le salaire net mensuel moyen se monte à 357 000 FCFP, en équivalent temps plein. 20% des emplois sont rémunérés moins de 200 000F, soit 4 500 emplois.

L'écart de salaire moyen par catégorie socioprofessionnelle est de l'ordre de 1 à 3 : ainsi le salaire moyen d'un cadre est 3,2 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et correspond à 1,6 fois le salaire moyen du public.

La moitié des emplois salariés relève de la catégorie des professions intermédiaires (12 000 emplois sur un peu moins de 24 000 au total) et 1 emploi sur 5 est un emploi de cadre ou profession intellectuelle supérieure.

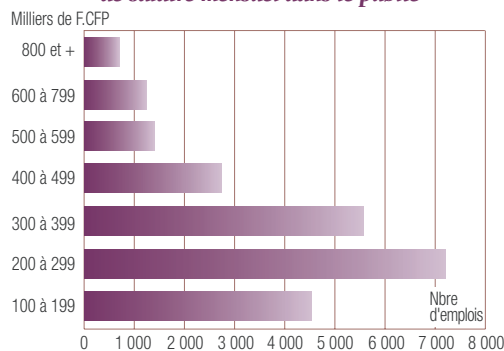
La durée d'emploi la plus faible, dans le secteur public, est de 8,7 mois pour un ouvrier non qualifié et la plus longue de 11,2 mois pour un ouvrier qualifié.



Le salaire moyen perçu par une femme (320 000 FCFP) est inférieur, dans le secteur public, de 19% à celui perçu par un homme (396 000 FCFP) ; par type d'emploi, l'écart varie de 5% (pour la catégorie socioprofessionnelle "Ouvriers qualifiés") à 19% (pour les "Employés").

Plus de la moitié des emplois publics sont occupés par des femmes. Elles sont majoritaires dans les emplois de

#### Répartition des emplois par tranche de salaire mensuel dans le public



357 000 F.CFP en moyenne pour un emploi du secteur public

Un salaire moyen qui peut varier de 1 à 3 selon la qualification

professions intermédiaires (55%) et d'employés (58%), moins nombreuses dans les catégories d'ouvriers qualifiés (32%) ou non qualifiés (39%) ; elles occupent moins de 1 emploi sur 2 de cadres et professions intellectuelles supérieures (43%).

Les différences de salaires entre les femmes et les hommes augmentent avec l'âge des salariés : les femmes de moins de 30 ans gagnent 5% de moins que les hommes du même âge, celles de plus de 65 ans, 33% de moins. La durée d'emploi est globalement très comparable (10,0 mois pour les femmes, 10,1 mois pour les hommes), mais varie en fonction de la catégorie socioprofessionnelle, parfois en la faveur des femmes (9,5 mois pour un poste d'employé tenu par une femme contre 8,9 mois pour un homme), parfois en leur défaveur (7,7 mois pour une femme ayant occupé un emploi d'ouvrier non qualifié contre 9,3 mois pour un homme).

Les femmes payées 20% de moins que les hommes dans le public

#### Salaires nets mensuels moyens par sexe et CSP dans le public

	Femmes	Hommes	Rapport F/H
Cadres	511 151	616 706	83
Professions intermédiaires	299 194	344 156	87
Employés	219 524	271 188	81
Ouvriers qualifiés	236 741	250 443	95
Ouvriers non qualifiés	158 629	190 619	83
<b>Ensemble</b>	<b>319 685</b>	<b>395 798</b>	<b>81</b>

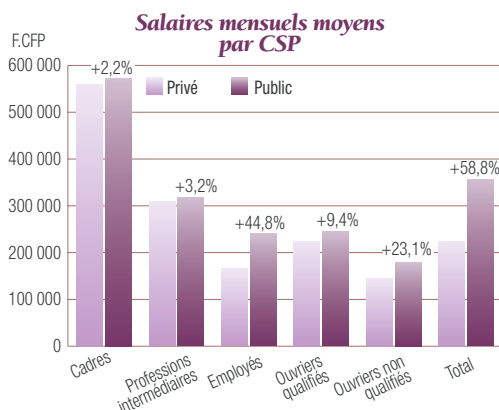
Source : ISEE

Unités : F.CFP, %

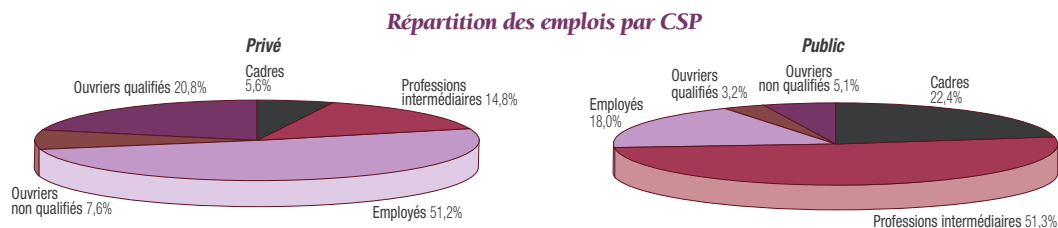
## Un écart de salaire important entre public et privé grâce à des emplois plus qualifiés dans le public

Le salaire moyen du secteur public est supérieur de près de 60 % à celui du secteur privé (357 000 FCFP contre 225 000 FCFP).

Cet écart s'explique essentiellement par une répartition des emplois par CSP très différente entre le secteur privé et le secteur public : 80% des emplois du privé sont des emplois peu ou pas qualifiés (employés et ouvriers), qui ont des salaires moins élevés ; la proportion est pratiquement inversée pour le secteur public où 74% des emplois sont des emplois qualifiés (professions intermédiaires ou cadres) et donc mieux rémunérés.



En comparant les mêmes types d'emplois, les différences sont moindres en particulier pour les emplois qualifiés. Par exemple, un cadre du privé est payé autant qu'un cadre du public. En revanche, la différence reste



### Principaux indicateurs

	Salaire mensuel net	Nombre d'emplois	Durée d'emploi	Age moyen	Proportion de femmes
Secteur privé	224 709	69 722	7,6	36	42
Secteur public	356 888	23 448	10,0	40	51
<b>Total</b>	<b>265 406</b>	<b>93 170</b>	<b>8,2</b>	<b>37</b>	<b>44</b>

Source : ISEE

Unités : FCFP, nombre, mois, an, %

importante pour les employés, payés 45% de plus dans le public.

D'autres facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer que les emplois du public soient mieux rémunérés que ceux du privé :

- pour les salariés du public qui sont fonctionnaires, le salaire de début de carrière est supérieur à 200 000 FCFP, même pour les emplois les moins qualifiés ;
- la durée d'un emploi est plus longue dans le public (10,0 mois) que dans le privé (7,6 mois), grâce à la sécurité de l'emploi pour tous les fonctionnaires ; cela va de pair avec un niveau de rémunération plus fort ;
- les salariés du secteur public sont plus âgés que ceux du privé (40 ans contre 36 ans) et ont donc plus d'ancienneté ;
- les seuls emplois rémunérés moins de 100 000 FCFP sont des emplois du secteur privé, relevant des secteurs économiques de l'agriculture et de la pêche soumis non pas au SMG, qui est supérieur à 100 000 FCFP mais au SMAG, inférieur à 100 000 FCFP.

### SOURCE

Les données de cette étude proviennent essentiellement du fichier des Déclarations Nominatives de Salaires (DNS) ; elles ont été complétées par des informations en provenance de la CAFAT (durées d'emplois et emplois de services à domicile) et du fichier de soldes des agents de la fonction publique (qualification des emplois du public).

### Définitions

- **Emploi** : c'est l'unité des DNS. Il s'agit d'emplois salariés uniquement. Les chefs d'entreprises salariés sont donc pris en compte, mais les patentés sont exclus ; les apprentis et les stagiaires le sont aussi. Un salarié qui a occupé plusieurs emplois dans l'année dans différentes entreprises est compté plusieurs fois : ainsi en 2006, 73 000 salariés au total ont occupé 93 000 emplois. Si le salarié a eu plusieurs contrats avec la même entreprise, un seul emploi est comptabilisé.
  - **Durée d'emploi** : c'est le nombre de mois qu'a duré l'emploi durant l'année 2006. Un emploi qui s'est terminé en février a une durée de 2 mois (qu'il ait commencé en 1980 ou en décembre 2005) ; un emploi qui commence en novembre a aussi une durée de 2 mois, même s'il s'agit d'un CDD. L'emploi peut être un CDI ou un CDD et son terme peut être une fin de CDD, une démission ou un départ à la retraite.
  - **Salaires** : il s'agit toujours de salaire mensuel moyen net. C'est un équivalent de salaire offert pour un poste à temps complet (salaire horaire net x 169 heures ou masse salariale/nombre d'équivalent temps plein/12 mois). En effet, l'équivalent temps plein permet de supprimer à la fois l'effet de durée de contrat et de temps partiel sur les salaires. Le salaire est net de prélèvements sociaux et hors dividende.
- En toute rigueur, il devrait être fait référence au salaire horaire, mais celui-ci est moins "parlant" que le salaire mensuel.
- **Secteur privé / secteur public** : les emplois sont répartis entre les secteurs privé ou public suivant la forme juridique de l'entreprise Le public comptabilise donc les emplois de fonctionnaires, y compris ceux des militaires et des contractuels ; les emplois de la CAFAT et de la DDEC sont inclus dans l'emploi privé et ceux de l'OPT dans le public.
  - **Catégories socioprofessionnelles (CSP)** : un salarié peut appartenir à l'une des cinq CSP suivantes :
    - cadre, professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs, commerciaux ou techniques, professeurs, cadres A du public ;
    - professions intermédiaires : instituteurs, professions intermédiaires de la santé (infirmières, kiné...), techniciens, agents de maîtrise, cadres B du public ;
    - employés : employés de bureau, de commerce, de services aux particuliers, cadres C et D du public ;
    - ouvriers qualifiés ;
    - ouvriers non qualifiés.